

Marché de dératisation, désinfection et désinsectisation pour les besoins de LogemLoiret

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-A0008
Date limite de remise des plis	15/05/2024 à 23h59

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

LogemLoiret

6 rue du Commandant de Poli

45043 Orléans

Téléphone : 02 38 70 44 44

Site internet : <http://groupelogemloiret.marches-publics.info>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché de dératisation, désinfection et désinsectisation pour les besoins de LogemLoiret**

Le présent accord-cadre concerne les prestations de dératisation, désinfection et de désinsectisation pour les besoins de LogemLoiret

Code CPV	Libellé CPV
90921000-9	Services de désinfection et de désinfestation
90923000-3	Services de dératisation

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Marché de dératisation, désinfection et désinsectisation pour les besoins de LogemLoiret
 Acheteur	LogemLoiret
 Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	L'ensemble du patrimoine de LogemLoiret (voir annexe)
 Durée	4 An(s)
 Pénalités de retard	Voir CCAP
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1 - Agence Loire et Sologne et Val et Forêt en quantités (CPV 90921000-9 : Services de désinfection et de désinfestation - 90923000-3 : Services de dératisation)
Lot n°2 - Agence de Gien, Pithiviers et Montargis en quantités (CPV 90923000-3 : Services de dératisation - 90921000-9 : Services de désinfection et de désinfestation)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://groupelegemloiret.marches-publics.info/>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Particulières
- DQE valant BPU
- Carte du patrimoine

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Dans le respect des dispositions de l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas autorisés à présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ou encore en qualité de membre de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de **prestations supplémentaires éventuelles**.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://groupelegemloiret.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

6 rue du Commandant de Poli

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

Les documents à signer par l'attributaire sont :

- **Au niveau de l'offre : l'Acte d'Engagement**

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration sur l'honneur ou DC1	Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du Code de la Commande Publique ou DC1
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none">- Certificat valide CERTIBIOCIDE, délivré par le Ministère de la transition écologique et solidaire
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Par ailleurs, et conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété au format WORD
DQE valant BPU	Détail quantitatif estimatif dûment complété
Mémoire technique	Mémoire technique dûment complété : le candidat devra remettre un mémoire technique détaillant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- L'équipe mobilisée spécifiquement pour les prestations et le niveau d'encadrement (nombre, niveau de qualification, expérience, formations...)- Les moyens techniques dédiés à l'exécution des prestations, équipements spécifiques, matériels, types de produits...- La méthodologie d'intervention et les procédés d'exécution mis en œuvre pour la réalisation des prestations en site occupé.- La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux

■ **Allotissement :**

Chacun des lots de la présente consultation fera l'objet d'un marché séparé.

Les entreprises pourront faire des propositions pour un ou plusieurs lots.

Dans le cas où plusieurs lots seraient attribués à un même titulaire, LogemLoiret ne souhaite pas signer avec ce titulaire un seul marché regroupant tous ces lots. Ainsi, les entreprises devront faire un acte d'engagement pour chaque lot qu'elles souhaitent se voir attribuer.

■ **Offre anormalement basse :**

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la Commande Publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et

la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties techniques, professionnelles et financières	Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	<p>Le critère du prix sera analysé à partir du montant total HT du DQE joint à l'offre.</p> <p>Ce montant total sera obtenu en multipliant chaque prix unitaire par la quantité annuelle estimée figurant au bordereau. La somme de ces multiplications ainsi que les frais de déplacement constitueront le montant total HT du DQE sur la base duquel le critère du prix sera analysé.</p>

Critère	Complément
	<p>IMPORTANT : Les quantités estimées sont indicatives et ne sont destinées qu'à faciliter l'analyse des offres, elles n'ont en aucun cas valeur contractuelle.</p> <p>A partir du montant total du DQE, il sera fait application de la méthode suivante :</p> <p>Offre moins-disante -----X 40 Offre analysée</p> <p>A l'occasion de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.</p> <p>Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.</p> <p>En conséquence, le candidat sera invité à corriger son erreur dans le respect des dispositions de l'article « régularisation » du présent document. En cas de refus son offre sera rejetée comme non cohérente.</p>
2. Valeur technique (40 points)	<p>La valeur technique de l'offre sera notée sur un total de 40 points à partir des éléments de réponse figurant dans le mémoire technique et selon les 3 sous-critères énoncés ci-dessous.</p> <p>Chaque sous-critère sera noté en fonction de la qualité de la réponse fournie et du degré de satisfaction apporté selon le barème suivant :</p> <p>0% de la note = absence de réponse 20% de la note = insuffisant 40% de la note = assez satisfaisant 60% de la note = satisfaisant 80% de la note = très satisfaisant 100% de la note = excellent</p>
	- Sous-critère n°1 : Détail de l'équipe mobilisée spécifiquement pour les prestations et niveau d'encadrement (nombre, niveau de qualification, expérience, formations...) (5 points)
	- Sous-critère n°2 : Les moyens techniques dédiés à l'exécution des prestations, équipements spécifiques, matériels, types de produits... (5 points)
	- Sous-critère n°3 : La méthodologie d'intervention et les procédés d'exécution mis en œuvre pour la réalisation des prestations en site occupé (30 points)
3. Démarche environnementale et sociale (20 points)	<p>Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux pour l'exécution des prestations</p> <p>Ce critère sera noté en fonction de la qualité de la réponse fournie et du degré de satisfaction apporté selon le barème suivant :</p> <p>0% de la note = absence de réponse 20% de la note = insuffisant 40% de la note = assez satisfaisant 60% de la note = satisfaisant 80% de la note = très satisfaisant 100% de la note = excellent</p>

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : sur 40 points pour le prix, 40 points pour la valeur technique, 20 points pour le volet environnemental et social
La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai

Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article R2132-6 du Code de la Commande Publique, il ne sera répondu à aucune demande de renseignement complémentaire au-delà d'un délai de 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

■ **Renseignements administratifs :**

Adresse internet : <http://groupeologemloiret.marches-publics.info/> (rubrique correspondre avec l'acheteur)

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 Orléans
Téléphone : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Télécopie : 02 38 53 85 16

Site internet : orleans.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)